Refus de M. Marjevouls

11 h. 50 soir. — M. Marjevouls a fait connaître à M. Bourgeois qu'il ne pouvait accepter le portefeuille du Commerce ou celui des Travaux publics en raison de son état de santé. Il a remercié vivement M. Bourgeois de la confiance qu'il lui avait témoignée.

Nouvelles de la dernière heure

(D'un autre correspondant)

L'attribution des portefeuilles est à peu près faite. Il a été d'abord décidé que M. Bourgeois ne prendrait plus le portefeuille de l'intérieur, mais celui des Finances qui, dans la situation actuelle à la plus d'importance.

Le Président du Conseil soutiendra lui-même les propositions budgétaires.

Les autres portefeuilles seraient attribués de la façon suivante : M. Hanotaux, Affaires étrangères — M. Demôle, Justice — M. Cavaignac, Guerre — M. Combes, Marine — M. Lockroy, Instruction publique — M. de Verninac, Agriculture.

M. Bourgeois est en pourparlers : avec M. Sarrien qui prendrait l'Intérieur ; avec M. Léveillé qui aurait les Colonies ; avec M. Louis Ricard qui aurait le Commerce ; avec M. Périer, de la Savoie, auquel seraient attribués les Travaux publics.

On croit que la combinaison Bourgeois aboutira définitivement demain et que le nouveau ministère se présenterait samedi devant le Parlement.

La délibération chez M. Bourgeois continue

Paris, 24 janvier, minuit 20. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les collaborateurs de M. Bourgeois se sont réunis de nouveau ce soir à neuf heures, rue Pierre-Charron.

A minuit la délibération continue ; on prévoit qu'elle ne prendra fin qu'à une heure très avancée.

Les choses ne paraissent pas s'arranger facilement, quoique la décision prise par M. Bourgeois de garder les finances soit considérée comme étant de nature à déblayer le terrain.

Mariage de Mlle Faure

Paris, 23 janvier. — On annonce le prochain mariage de Mlle Faure, fille du Président de la République avec M. Deschanel, député.

Les bureaux de placement
ET M. GERAULT-RICHARD

Paris 23 Janvier. — M. Gérault-Richard avait été condamné par le tribunal correctionnel à quinze jours de prison comme gérant de la *Petite République*, pour diffamation et injures envers le syndic des présidents de bureaux de placement.

Il fit appel et la cour confirma par défaut la décision des premiers juges.

Il fit opposition à cet arrêt, mais le jour où l'affaire revint, il était à Sainte-Pélagie et refuse de se rendre au Palais, parce qu'il ne voulait pas monter dans le « panier à salade ».

La cour remit l'affaire à une date ultérieure.

Lorsque l'affaire fut appelée de nouveau, M. Gérault-Richard ne se présenta pas davantage ; mais la cour ayant constaté que la citation ne l'avait pas touché, ordonna sa réassignation pour aujourd'hui.

M. Gérault Richard, au lieu de se présenter a écrit au président une lettre pour lui dire qu'il se présenterait libre devant la Cour, ou qu'il ne se présenterait pas du tout.

M. Viviani, son avocat, qui était présent à l'audience, ignorait d'ailleurs, paraît-il, cette particularité.

M. Jullemier, avocat du plaignant, a présenté quelques observations, après quoi, la Cour a remis l'affaire au 27 février.

Un mari accusé d'empoisonnement

Paris, 23 janvier. — La Cour d'assises de la Seine vient de juger le nommé Métrot, âgé de trente-cinq ans, accusé d'empoisonnement.

Métrot aurait empoisonné, avec de l'arsenic, sa femme, Catherine Schultz, pour épouser librement une jeune fille, Alice Gérard, âgée de dix-neuf ans, sa maîtresse, dont il avait également aimé la mère jadis.

Les parents de Catherine Schultz avaient vu, avant la mort de la malheureuse, l'arsenic entre les mains du mari.

Celui-ci nia d'abord ce détail et finit par l'avouer. Il donne pour raison de ses premières dénégations l'animosité des parents de sa femme contre lui. Il craignait leurs conclusions. Il avait raison de craindre. Devant la mort bizarre, de Catherine, il fut reparlé du poison. Il y eut autopsie. On découvrit, dans le corps, des traces d'arsenic.

Il prétendit alors que sa femme, usant de l'arsenic à sa portée, avait voulu se suicider.

Après deux jours de débats, le jury a acquitté Métrot.

Après la clôture des débats l'accusé avait dit : « Si je dois être condamné, j'aime mieux la mort que les travaux forcés, mais avant que ma tête tombe, je protesterai que je ne suis pas coupable. »

Nouvelles Étrangères

LES SCANDALES ESPAGNOLS

Madrid, 23 janvier. — Hier, à la Chambre des députés, le comte Xiquena, qui avait renoncé la semaine dernière à la présidence du Conseil d'Etat pour pouvoir interpeller le gouvernement, a causé une sensation énorme en déclarant qu'il avait arraché à un agent d'affaires à Madrid l'aveu que moyennant 70,000 francs, il se faisait fort d'obtenir les titres de duc et de grand d'Espagne.

L'orateur a cité quatre célèbres duchés que l'agent affirmait pouvoir ainsi ressusciter. Il a dévoilé ensuite le rôle joué par le susdit agent dans les récentes concessions de titres des ducs de Terranova et de Monteléon, contre lesquelles le collège de la noblesse avait vainement protesté.

Le ministre de la justice Maura a défendu énergiquement ses prédécesseurs contre des responsabilités incombant plutôt aux fonctionnaires subalternes qui, sans données suffisantes, auraient soumis à leur signature des décrets restaurant les susdits titres en faveur de familles très connues, dont les droits ne sauraient en tout cas être discutés dans le Parlement, mais uniquement devant les tribunaux compétents.

Toute la presse qualifie cette révélation de petit Panama qui provoquera des débats scandaleux, fort désagréables pour le gouvernement et la noblesse.

Perquisitions dans les casernes allemandes

Berlin, 23 janvier. — Des perquisitions ont été opérées par les autorités militaires dans toutes les casernes allemandes.

Le but était de rechercher des journaux, affiches et proclamations révolutionnaires, en vue de fournir au Reichstag des documents en faveur du projet de loi relatif aux menées révolutionnaires. Les résultats de ces perquisitions seraient insignifiants.

LA BELGIQUE

Voleur et Contrebandier

L'action judiciaire à Bruxelles et à Avesnes

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 23 janvier. — Le Parquet de Bruxelles vient d'adresser à celui d'Avesnes, une commission rogatoire concernant un certain Adolphe Jacobs, qui vient d'être arrêté ici.

Il s'agit de rechercher à la fois les vols dont cet individu a dû se rendre coupable dans l'arrondissement d'Avesnes, en même temps que la contrebande qu'il a pu faire. Jacobs, qui est vagabond et ne vit que d'expédients, a, paraît-il, la spécialité de faire passer en fraude à la douane Française du tabac qu'il va chercher à Wignehies et aussi à Bellicourt.

Cela résulte du moins des déclarations qu'il a faites à Bruxelles à M. le juge d'instruction Meychelinck. Un revolver trouvé sur lui devait lui servir, a-t-il dit, à tirer sur les douaniers en cas de surprise.

Jacobs a également fait un séjour assez long dans le département de l'Aisne. Il a été condamné à St-Quentin, à 15 mois de prison pour vol. Son dossier comporte 16 autres condamnations encourues en France.

L'enquête judiciaire se poursuit activement ici ; mais pour aboutir, elle doit être corroborée par celle qui va se faire à Avesnes, car Jacobs a des allures mystérieuses.

Il parle peu et les déclarations qu'il fait, paraissent être toutes mensongères. Il est certainement affilié à une bande internationale de malfaiteurs. On attend le résultat de la commission rogatoire envoyée à Avesnes pour être fixé sur certains points qui sont dans l'instruction d'une importance capitale.

Jacobs est détenu à la prison de St Gilles. Il a été arrêté pour avoir, un soir, commis une série de tentatives de vol par effraction dans une même rue, à Laeken.

DUX.

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat
devant la Cour d'Assises d'Anvers

Audition de M. Georges Ablay

L'événement de l'audience d'hier après midi a été l'audition de M. Georges Ablay, âgé de 26 ans, sans profession, demeurant à Louvain. On sait qu'il est le fils d'Alfred Ablay et, par conséquent, le neveu de l'accusée. Un vif mouvement de curiosité se produit dans l'auditoire au moment où l'huissier introduit le témoin. Mme Joniaux paraît très émue; elle tient les yeux baissés pendant toute la déposition, qui lui est du reste assez *favorable; elle écoute attentivement.*

Il parle des divers prêts qu'il doit à l'intervention d'un usurier, il a partagé avec sa tante, comme il l'avait du reste promis antérieurement. Il confirme qu'il a payé une pension alimentaire à son père. Il lui a de plus envoyé de l'argent à plusieurs reprises et l'a engagé à venir s'établir à Anvers. M. Georges Ablay déclare encore qu'il portait une grande affection à Mme Joniaux, qui l'a élevé. Le président demande au témoin si son père lui a jamais parlé d'assurance. La réponse est négative ; c'est le jour de l'exhumation qu'il a appris l'existence de cette assurance.

D. Vous avez déclaré à l'instruction que la santé de votre père vous inquiétait, parce que vous lui avez vu prendre des poudres?

R. Je ne me rappelle plus clairement ces faits, mais j'ai vu mon père prendre une poudre, cependant.

D. Quand ?

R. Il y a trois ans.

D. Votre père a-t-il jamais fait une maladie ?

R. Je ne le pense pas. Je sais, toutefois, qu'il a été indisposé à Paris.

On en arrive au suicide de Lionel Ablay et aux lettres anonymes qui ont été écrites à cette époque. Le témoin déclare qu'il a vu une de ces lettres demandant 25,000 fr.; elle a été envoyée au procureur du roi.

D. Cette lettre ne vous visait pas directement ?

R. Elle disait : « Cherchez à qui peut profiter le crime ».

D. Vous avez reçu une seconde lettre?

R. Oui. J'ai remis cette lettre à Mme Joniaux pour la lui faire lire.

Le témoin dit qu'il n'a pas annoncé son arrivée à Mme Joniaux, le jour de la réception de cette lettre.

L'accusation pense que Mme Joniaux, prévoyant l'arrivée de Georges aurait mis elle-même la lettre dans la boîte.

La défense, l'accusation et le jury posent encore certaines questions au témoin, en vue de préciser plusieurs faits.

M. Hendrickx lui demande notamment :

Votre père avait la préoccupation constante d'éviter ses créanciers?

R. Oui, monsieur, il me demandait notamment de lui envoyer poste restante les sommes que je lui faisais parvenir.

Après sa déposition, M. Georges Ablay est autorisé à se retirer définitivement.

On entend encore M. Hamande, avocat à Bruxelles, qui a été chargé avec M. Courouble, de régler l'affaire de la pension alimentaire réclamée par M. Ablay.

A la mort de ce dernier le témoin s'est demandé avec M. Courouble, si Alfred ne s'était pas suicidé.

La cour ne siège pas aujourd'hui mercredi. Les débats seront repris jeudi matin.

LA TEMPÊTE

A LILLE

Une véritable tempête de neige s'est abattue hier sur Lille et toute la région. Un vent violent chassait de biais les flocons mêlés de grésils assez gros qui crépitaient contre les vitres, comme aux jours des bourrasques de mars. Et — fait assez rare au mois de janvier — cette tempête a été accompagnée vers onze heures du matin de plusieurs coups de tonnerre.

Le vent a continué à souffler jusqu'à ce matin à une heure.

Nos communications téléphoniques spéciales avec Paris ont été interrompues pendant toute la nuit et nous avons dû avoir recours au télégraphe.

A DUNKERQUE

Le vent soufle de la partie ouest ; la mer est démontée. Le tonnerre a grondé vers dix heures du matin puis la grêle est tombée en abondance.

Le trois-mâts *Charles-Collet* avait demandé hier un remorqueur pour rentrer au port, mais le pilote qui s'était rendu le long du bord jugea impossible de virer des deux ancres qui étaient mouillées.

Quelques heures plus tard, à l'aide de ses pavillons, ce navire signala que faisant eau, il ne pouvait rester au mouillage et qu'il lui fallait l'assistance de deux remorqueurs pour filer ses chaînes de bossoir et rentrer en relâche dans le port.

Les remorqueurs *Progrès* et *Rapide* se sont alors rendus à l'appel du trois-mâts *Charles Collet* qui, vu l'état de la mer, n'a pu être pris à la remorque.

Les remorqueurs sont rentrés à 2 heures.

Dans le service, le temps était épouvantable et la mer furieuse.

Aucun sinistre à signaler pour l'instant.

A CALAIS
UN NAVIRE ABANDONNÉ

La mer est des plus mauvaises.

Dans la nuit deux bateaux de pêche de Calais, le n° 46, patron Muiard, et le n° 73, patron Pollet, ont rencontré à 30 milles au large, un navire abandonné par son équipage.

Plusieurs hommes des bateaux pêcheurs montèrent à bord et firent route sur Calais.

En tentant l'entrée du port le navire ne gouvernant plus, fut jeté à la côte contre la jetée Est.

Le bateau de sauvetage est sorti aussitôt et a recueilli les hommes qui se trouvaient à bord. Les remorqueurs ont jusqu'à maintenant vainement tenté le renflouement.

C'est un navire en fer, de nationalité anglaise, le *Ricton Castle*, chargé de marchandises diverses, principalement du fer, du blé et du charbon.

— Par suite du mauvais état de la mer le service des paquebots se trouve forcément désorganisé.

C'est ainsi que la Malle de quatre heures ne partira que fort tard dans la soirée.

A AVESNES

Depuis mardi soir la neige tombe en abondance dans l'arrondissement d'Avesnes, les communications par voiture sont des plus difficiles; les rues et les chemins sont couverts d'une couche de plus d'un pied d'épaisseur.

Hier vers cinq heures du soir, un vent glacial s'est levé et lançait en tourbillons et rafales la neige qui continuait à tomber et aveuglait piétons et voituriers : aussi de très nombreuses voitures sont-elles restées en détresse.

DERNIÈRE HEURE

BRUIT D'ASSASSINAT DU Général Jamont

A LA FRONTIÈRE ALLEMANDE

(Sous réserves)

Nous recevons à 2 heures et demie du matin de notre correspondant particulier de Paris, la grave dépêche qu'on va lire :

Paris, 1 heure 10 du matin. — On fait courir le bruit ce soir à Paris, que le général Jamont, commandant le 6e corps, d'armée, en tournée d'inspection sur la frontière de l'Est, aurait été assassiné par un douanier allemand.

Il convient d'accueillir avec la plus grande réserve cette grave nouvelle probablement inventée à plaisir et qu'il est impossible de vérifier à cette heure avancée.

Théodore HENRY.

Nous ne pouvons que nous associer aux réserves de notre correspondant, et qu'exprimer l'espoir qu'elles soient justifiées.

On comprend quelles redoutables conséquences aurait un semblable attentat, et quelles graves complications en résulteraient avec l'Allemagne.

Nous voulons encore ne pas y croire.

LA RÉUNION de chez M. Bourgeois

Paris, 1 h. 25 matin. — La réunion de la rue Pierre Charron a pris fin à une heure du matin.

A onze heures et demie, MM. Demôle, Combes et Lockroy sont partis en voiture et se sont transportés chez M. Peytral.

Ils sont revenus une heure après et la réunion a encore duré une demi-heure.

Rien n'a transpiré de cette longue conférence.

Les hommes politiques qui y ont pris part, refusent de donner aucun renseignement.

M. Bourgeois se rendra ce matin à neuf heures à l'Elysée.

Chronique Régionale

Le suicide d'un cuirassier de Cambrai à Paris

(Nouveaux détails)

Nous avons annoncé avant-hier que M. Flameng, soldat au 4e cuirassier à Cambrai, et fils du peintre décédé bien connu Auguste Flameng, s'était suicidé dimanche soir dans un hôtel de la rue du Rocher à Paris.

Le malheureux était arrivé la veille de Cambrai, où son régiment tient garnison. Après avoir passé sa journée avec une jeune femme, sa maîtresse, qui se fait appeler Mme B..., un nom d'emprunt (celui d'un jeune homme avec qui elle a précédemment vécu pendant de longs mois), il se fit conduire en voiture de l'hôtel Terminus à l'hôtel du Rocher, rue du Rocher — où il se fit inscrire sous un faux nom.

Il demanda, en arrivant, une chambre pour procéder à sa toilette, puis il chargea le cocher d'une course, en le priant de revenir sa commission terminée.

Celui-ci, à son retour, demanda à la maîtresse d'hôtel d'avertir son client. Un domestique, après avoir frappé en vain à plusieurs reprises, ouvrit la porte. Il trouva le nouveau client de la maison assis sur une chaise, devant la glace, immobile; il s'approcha et s'aperçut alors avec terreur que le jeune homme avait la tempe droite percée d'une balle; un revolver était près de lui sur le plancher.

La mort avait dû être instantanée. Les habitants de l'hôtel n'avaient absolument rien entendu.

Sur la table se trouvaient deux petits paquets : l'un adressé à Mme Flameng, l'autre à Mme B...

M. Aragon, commissaire de police du quartier de l'Europe, fut aussitôt prévenu. Ce magistrat vint faire les constatations d'usage et le médecin légiste appelé en toute hâte ne put que constater la mort du jeune militaire.

Pour quelles causes le jeune Flameng a-t-il mis fin à ses jours? C'est ce qu'il est encore difficile de déterminer exactement.

Il était venu à Paris avec une fausse permission, et l'on raconte que le malheureux jeune homme aurait été poussé par sa maîtresse à des emprunts d'argent, dont son inexpérience n'avait pas soupçonné la gravité.

Mme B..., la maîtresse du jeune Flameng, demeurant 5, rue de Bigny. Elle est, paraît-il, repartie à Cambrai, et on affirme que la justice serait disposée à lui demander quelques explications sur les causes du suicide de M. Flameng.

***

Notre correspondant de Cambrai nous télégraphie que la dame Bertin dont il est question ci-dessus était complètement inconnue dans cette ville, lorsqu'il y a huit jours elle arriva avec cheval et voiture et descendit à l'hôtel.

Les deux amants paraissaient avoir l'un pour l'autre la plus vive passion.

A Cambrai on attribue le suicide du jeune cuirassier, non à une situation financière inextricable mais aux remontrances incessantes que lui adressait sa famille à propos de la liaison qui lui tenait si fort au cœur.

Mme Bertin est revenue à Cambrai mardi pour chercher son cheval et sa voiture et est repartie aussitôt pour Paris : elle était complètement vêtue de deuil.

Le frère du suicidé est actuellement réserviste au 4e cuirassiers.

Chronique Locale

ROUBAIX

A propos de l'hôtel des postes

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, notre administration et le ministère des Postes sont en pourparler pour la construction d'un nouvel Hôtel des postes.

Indiscutablement la mesure s'impose, de l'avis de tous, les locaux actuellement en service étant d'une insuffisance notoire, et le bureau central que nous possédons, peu en rapport avec le trafic et la correspondance locale.

L'édification d'un nouvel Hôtel des Postes sera donc très bien accueillie, mais ce qui l'est moins se sont les emplacements proposés.

Supposons, pour un moment, que la construction se fasse rue de la Sagesse, à côté des Halles. Le nouvel Hôtel des Postes sera grand, spacieux, commode, nous aimons à le croire, mais sera-t-il central? Sera-t-il d'un abord plus facile?

Central il ne le sera pas. Il se trouvera à proximité de celui de la rue Pierre-de-Roubaix et assez éloigné de l'agglomération commerçante. Les habitants du quartier du Pont-Morel auront à faire, pour s'y rendre, un trajet de près de deux kilomètres et ceux des quartiers compris entre la rue de Mouveaux et le boulevard de la République, s'ils n'ont pas plus, n'auront guère moins. Toute l'Epeule en sera éloignée. En somme sa commodité est fort contestable à moins qu'on ne veuille absolument qu'il fasse une concurrence bien marquée au bureau auxiliaire de la rue Pierre-de-Roubaix. Serait-il mieux rue de la Gare? Oui, comme point central, mais toujours trop éloigné des extrémités du Laboureur, Pont-Morel, Allumette et Croix-Blanche.

En somme, si la construction d'un bureau central des postes s'impose, il nous semble que cette édification est étroitement liée avec l'établissement de bureaux auxiliaires.

Quel que soit le lieu où on le construise, le nouvel hôtel des postes sera incomplet s'il n'est entouré de bureaux secondaires appelés à desservir les quartiers populeux et commerçants du Pont-Morel, de l'Epeule, de la rue de Naples.

Un bureau central nous est nécessaire, quatre bureaux auxiliaires nous sont indispensables.

C'est sur la question ainsi posée que doivent se porter les efforts de notre administration. Quand elle aura obtenu des bureaux de quartier, la question de l'emplacement du bureau central sera moins capitale et, au besoin, on pourrait l'élever près des halles, à condition de reculer un peu celui de la rue Pierre-de-Roubaix, vers la rue du Tilleul et plus sur la rue de Lannoy.

Que l'administration des postes se pénètre bien de ceci : Actuellement, pour desservir la vaste agglomération roubaisienne, il y a un bureau central et un bureau de quartier. Est-ce assez pour une population de plus de cent vingt-cinq mille habitants, dont plus d'un cinquième passe ses journées à écrire et à recevoir des lettres.

Chez nous, plus que partout ailleurs, le temps est de l'argent, et on n'est pas être trop exigeant, quand nos grandes industries réclament plus de commodité pour leurs expéditions et réceptions postales.

Arrestations pour vols

Mardi après-midi l'agent Delvallée a arrêté pour vol de charbon au pont Morel, les nommés Pierre Deswalder, chaudronnier, rue Jean Bart cour Delaux, 6, et Michel Warems, demeurant au Sapin Vert.

Tous deux ont été écroués au dépôt de sûreté.

— M. Chapé, commissaire de police a fait mettre en état d'arrestation une nommé Zoé Baire, née à Bonle (Aisne) âgée de 23 ans, demeurant cour Vandenderpe, Grande Rue, inculpée de vols au préjudice de Mme Duvivier, cabaretière place Nadaud.

Une triple arrestation pour vol

Lundi vers une heure et demie du matin, M. Henri Vandesippe, 40 ans, tourneur en fer rentrait ivre à son domicile, rue des Longues-Haies, 217, quand arrivé rue de l'Union il fut renversé par trois jeunes gens.

Il se releva, mais rue Beaurewaert, le même fait se produisit. Vandesippe rentré chez lui constata que trois obligations de 100 francs d'Anvers qu'il portait sur lui ainsi qu'une somme de 75 francs avaient disparu.

Il alla porter plainte devant M. Vancostenoble, commissaire de police du 2e arrondissement qui ouvrit une enquête.

Trois arrestations ont été opérées : celles de Georges Deroubaix, 17 ans, chauffeur, demeurant rue Daubenton; Gustave Thiefry, 26 ans, journalier, rue Casimir-Périer, 24 et Louis Lelberghe, 25 ans, apprêteur, rue de Lannoy.

Tous trois ont avoué avoir bousculé Vandesippe, mais nient énergiquement être les auteurs du vol. Chose curieuse, on a retrouvé les obligations qui avaient été glissées sous la porte de Vandesippe.

Les arrestations ont été maintenues.

Bouchée de Pain

Dans la journée du 24, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 800 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1160 soupes et portions de pain aux enfants des Ecoles.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits sur 29 ont été occupés.

Obsèques du Régisseur du Cirque Lenka

Hier ont été célébrées à deux heures après-midi, au milieu d'un grand concours de camarades et d'amis, les funérailles du regretté régisseur de piste du cirque Lenka, M. Henri Sagrino, dont nous avons annoncé la mort.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé au cimetière communal où le secrétaire a prononcé en termes émus, une allocution rappelant la vie toute d'honnêteté et de dévouement de son camarade. Il a adressé au nom de tous un dernier adieu à celui qui fut toujours, bon régisseur et ami sincère.

Le cortège et la cérémonie ont vivement impressionné la population roubaisienne, qui a pu constater une fois de plus que, dans les cirques, les artistes ne forment qu'une seule famille.

L'Union dramatique Roubaisienne au concert de La Madeleine

Le concert donné dimanche dernier par la Fanfare de La Madeleine avec le concours de l'*Union dramatique Roubaisienne* a été un véritable succès pour nos compatriotes.

Mlle Aline Baimbert, a très bien dit son monologue *La Charité* ; aussi a-t-elle récolté une ample moisson d'applaudissements et ... de gros sous pour les pauvres de La Madeleine.

Quant à MM. Emile Vanpoucke, dans son solo de flûte, Sanctorum dans la tirade de Ruy Blas, Leveugle, dans Page, Ecuyer, Capitaine, ils ont été très applaudis et bissés.

M. Emile Vanpoucke, le sympathique directeur de l'Union dramatique, a été rappelé cinq fois de suite et a dû demander grâce au public, qui ne se lassait pas de l'entendre.

Dans «Divorçons-nous?», M. S. acteurs a montré qu'il joignait à l'habitude des planches un véritable tempérament de comédien et M. Vanpoucke lui a parfaitement donné la réplique.

La comédie des « Gardes Champêtres », dont les auteurs sont membres du Cercle, a été fort bien interprétée par MM. Raick père, Sanctorum, Wibaux, Vanpoucke, Albert Raick, Demester, Masurel, etc., et c'est aux cris répétés de : Vive Roubaix! Vive l'Union dramatique roubaisienne que chacun s'est retiré, emportant de cette charmante soirée une excellente impression.

Le banquet de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole du Moulin

Le banquet de l'Association amicale des Anciens élèves de l'école du Moulin aura lieu lundi prochain 28 courant, à 8 heures du soir, dans la salle spéciale de l'estaminet Léon, boulevard de Paris.

Après le banquet, quelques artistes amateurs donneront un concert intime.

Le prix du banquet est fixé à deux francs.

Les personnes désireuses d'y prendre part sont priées de verser à l'Estaminet Léon leur cotisation pour *laquelle il leur sera délivré un reçu personnel* donnant droit au banquet et au concert.

Chaque sociétaire peut y amener ses amis et connaissances.

Tout fait prévoir que ce modeste et fraternel banquet réunira la presque totalité des membres de l'Association.

Société de Géographie

Samedi prochain, 26 janvier, à 8 h. 1/2, l'Afrique française après les récents traités, par M. Ferdinand de Béhagle, capitaine au long cours, explorateur, membre de la mission Maistre. Projections lumineuses.

Colombophilie

Dimanche prochain 27 janvier 1895, chez M. Gervais Wartts, rue de France, 13, grande exposition de pigeons de luxe et fantaisie par un grand amateur roubaisien et dernière exposition de pigeons voyageurs.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 36

La Margot

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

MARC MARIO

— Faut-il empêcher cette visite ? demanda le greffier qui crut que l'agent apportait un contre-ordre.

— Non, au contraire, je viens pour assister à l'entrevue.

— Bien, compris.

— Où la visite aura-t-elle lieu ?

— C'est un permis simple sans doute que M. Péray a donné ?

— Je le pense.

— Dans ce cas, ce sera au parloir ordinaire.

— Au parloir des singes ! — Alors, je n'ai qu'à me mettre dans l'une des cages et vous placerez M. de Guéreins dans la cage voisine.

— Bon. Je vais dire ça au brigadier de service au rond-point.

Alors, le greffier alla dans le cabinet du directeur de la prison pour le prévenir de ce qui se passait et il revint trouver l'agent en l'invitant à le suivre.

Mais, à ce moment, la porte du greffe s'ouvrit et Mme de Guéreins entra.

— Madame, fit le greffier en saluant.

— Je suis la femme de M. de Guéreins, dit-elle d'une voix faible. J'ai une autorisation pour voir mon mari.

Et elle remit le papier qu'elle tira de son manchon.

Le greffier le prit et l'examina.

— C'est bien, madame, dit-il. — Veuillez vous asseoir. On va faire viser votre permission par le directeur.

Et il écrivit rapidement au crayon sur un bout de papier cette instruction qu'il donna à un de ses employés.

« Faites semblant de sortir avec cette permission et ne rentrez que dans cinq minutes. Je serai revenu. »

Il remit cette feuille de papier et le permis de communiquer à un employé dont le bureau faisait face au sien et il sortit suivi de l'agent.

Un gardien leur ouvrit la lourde grille de fer qui donne accès dans la prison et ils se trouvèrent dans la rotonde où aboutissent les six allées de la prison et au centre de laquelle se trouve placé le poste de surveillance des gardiens.

En voyant le greffier, le brigadier des gardiens vint à lui et se découvrit.

— On va venir voir le n° 12 de la sixième division, dit le greffier.

— Bien.

— Vous ferez entrer la dame qui vient le voir dans la seconde cage.

— Compris.

— Et moi, dit l'agent, je vais me poster dans la première

Le brigadier ouvrit une des dix portes munies de lucarnes qui donnent accès dans les différentes *cages* du parloir et l'agent de la sûreté y entra.

Le greffier retourna à son bureau.

Mme de Guéreins était encore assise.

En la voyant :

— On ne vous a pas encore rendu votre permis, madame, demanda-t-il?

— Non, monsieur, répondit la femme de l'accusé.

Mais, à ce moment, l'employé revint.

— Ah! voilà.

Mme de Guéreins remercia et sortit, un gardien lui ouvrit la première: un autre gardien, sur le vu de son autorisation, la fit pénétrer dans la prison et lui ouvrit une des portes du palais.

C'était un petit *box*, large à peine de quatre-vingts centimètres. — Un jour douteux arrivait par le fond où se voyaient deux grilles séparées l'une de l'autre par une distance de cinquante centimètres. — Une planche tenue par une charnière, était levée contre la cloison, et permettait en la rabattant de faire un banc pour le visiteur.

L'impression produite sur Mme de Guéreins à la vue de cette cage fut une impression d'effroi.

En effet, ces parloirs munis de grilles, où le visiteur est enfermé aussi bien que le prisonnier, qui existent à Mazas, sont horribles. — On se demande, en les voyant, si les personnes qui ont un être qui leur est cher en prison, n'ont pas une douleur plus grande de le voir ainsi à travers ces grilles, dans cette cage, que si elles s'abstenaient de toute visite.

Mais le règlement des prisons a des sévérités nécessaires, surtout dans les maisons d'arrêt, où sont enfermés les prévenus, comme à Mazas. — Il importe que le prisonnier ne puisse être libre avec son visiteur, qu'il ne puisse lui faire passer une lettre, qu'il ne puisse recevoir une arme pour se détruire ou un instrument destiné à une évasion.

Telles sont les causes de ce parloir grillé.

Mais la vue de ces loges inspire d'autres mouvements de répulsion, quand on songe aux innombrables malfaiteurs de toute sorte qui y ont passé. — Telle est la pensée écœurante qui vient à l'esprit de ceux qui ne sont pas habitués à la vue des prisons et qui n'ont pas les callosités du cœur que la fréquentation donne aux gens vivant au contact perpétuel des prisonniers.

En voyant cette cage — que l'administration décore du nom de « parloir », — Mme de Guéreins recula ; ; elle se sentit envahie par un frisson d'horreur.

Elle se sentit [illegible].

Mais, en même temps, la réalité de la situation lui apparut ; le désir de sauver son mari de la honte et de l'échafaud s'éleva dans son cœur.

Elle fit taire sa légitime répugnance. — Elle surmonta son dégoût.

Elle s'assit dans la cage. — Le gardien en ferma la porte derrière elle.

Alors, elle entendit, de l'autre côté de la double grille, — à l'intérieur de la prison, — une voix de geôlier crier :

— Holà ! Sixième division! Amenez le n° 12 au parloir.

Le n° 12 !

C'était son mari.

Innocents et criminels, tous étaient confondus.

Ils n'avaient même plus de noms ; ils n'avaient que des numéros ! Tous assimilés, tous sous la même livrée infâme, et, sous ce numéro 12 qui était celui de M. de Guéreins, Barré, Lebiez, Moyaux, Troppmann avaient peut-être été immatriculés avant lui

Elle regarda par la double grille.

De l'autre côté de la cage était un compartiment absolument pareil à celui dans lequel elle se trouvait. La seule différence qu'elle remarquait était une lucarne dont la porte était percée, ce qui permettait à un gardien de surveiller les détenus.

C'est là que son mari allait être amené.

Le gardien de la sixième division ouvrit la porte de la douzième cellule, une cellule double du rez-de-chaussée, dans laquelle se trouvait M. de Guéreins en compagnie d'un voleur de profession et d'un assassin.

On l'avait mis ainsi parce que l'on avait pensé qu'il tenterait peut-être de mettre fin à ses jours et que, dans le cas où il voudrait mettre ce dessein à exécution, ses compagnons l'empêcheraient de se soustraire à l'action de la justice.

Cette promiscuité hideuse, à laquelle le malheureux M. de Guéreins était condamné, aurait été la plus douloureuse des choses pour lui, s'il n'avait pas eu l'esprit entièrement préoccupé par l'horreur de sa situation. — Mais l'infortuné se sentait accablé par l'horrible fatalité qui l'écrasait sans pitié et il était insensible à toutes ces humiliations qu'il avait à chaque instant à subir.

Les menottes qui avaient été mises à ses mains, la fouille en arrivant à la prison du dépôt, les formalités de l'écrou, le voyage dans la voiture des prisons, le bain en arrivant à Mazas, l'ignominieux costume des prisons qu'il devait revêtir pendant la première journée de son séjour à la maison d'arrêt, rien n'avait émoussé sa susceptibilité ; il était resté insensible à toutes les humiliations.

Il était comme anéanti à toutes les pensées.

Il ne songeait qu'à sa femme et à ses enfants.

Il ne se préoccupait que de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'établir son innocence.

— Prouvez votre innocence lui avait dit le juge d'instruction.

Et il ne pouvait pas.

Que valaient ses protestations les plus éloquentes en face des vraisemblances accumulées contre lui par l'accusation ?

Il avait eu un espoir. — Il avait compté sur Margot.

Elle seule savait la vérité. Elle seule pouvait le sauver.

C'est pour cela qu'il avait demandé à connaître sa déposition.

Il avait été terrassé plus que par toutes les preuves qu'on lui avait opposées par son silence.

Pourtant, c'était elle qui lui avait arraché ce revolver qu'il avait armé dans un moment de désespoir, voulant mettre un terme à cette passion insensée qui avait mis son esprit en délire.

Comment cette arme s'était-elle trouvée entre les mains du comte de Montrevel ?

— Car, — il l'avait bien vu, — M. de Montrevel s'était suicidé sous la voûte de l'hôtel de la Margot.

Et c'était bien une balle de son revolver qui l'avait frappé à mort.

Quel était ce mystère étrange ? cette infernale énigme ?

La Margot seule en possédait le secret.

Et elle s'était tue.

Mais il ignorait, — le malheureux quelle vengeance épouvantable la Margot poursuivait.

Il ne savait pas qu'elle poursuivait, depuis plus de sept ans, de sa haine implacable Mme de Guéreins et la vieille comtesse de Montrevel, ces deux orgueilleuses qui l'avaient si cruellement offensée.

La voix du gardien l'appela.

— Numéro 12, au parloir!

— M. de Guéreins ne bougea pas à cet appel.

— Allons, répéta le geôlier, vous, là! Vous n'entendez pas? — Arrivez !

Un des prisonniers fit comprendre à M. de Guéreins qu'on l'appelait.

— Que me veut-on, demanda le malheureux?

— Venez au parloir.

— Au parloir. — Qui donc vient me voir.

— Votre femme.

Il recula d'un pas ; il devint livide.

— Ma femme, balbutia-t-il d'une voix indistincte ! Ma femme !

Et ne pouvant prononcer aucune autre parole, il levait sur le gardien des regards empreints d'une frayeur indicible et il agitait sa tête en signe de négation.

— Allons, voulez-vous venir, dit le gardien ?

— Non, non, répondit M. de Guéreins.

(A suivre.)